



**PRÉFET
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
SERVICE ENVIRONNEMENT ET RISQUES
Pôle Environnement**

Affaire suivie par : Jean-Luc JARDIN – Damien ISNARD

Tel : 04.92.30.56.93

Mél : jean-luc.jardin@alpes-de-haute-provence.gouv.fr damien.isnard@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

BILAN DU TIR DU SANGLIER A L'AFFUT OU A L'APPROCHE

du 1er juin 2023 jusqu'à récolte des cultures ou au plus tard le 14 août 2023

Arrêté préfectoral n° 2023- - du 2023 délivré à M.

COMMUNE :

Nombre de sangliers :

Mâle	Femelle	Tué le

Ce bilan est à retourner **par mail ou courrier pour le 15 septembre 2023 au plus tard.**